



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
18 SEPTEMBRE 2024

Le dix-huit septembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le douze septembre deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Sylvie PORRY à Fabienne RAMOND, François BERGA à Hélène ALLIETTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-096	Technique Dénomination du « petit stade » dans le cadre de la construction des vestiaires attenants
-----------------------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son

VU l'accord de Monsieur Jean-Pierre PAPIN en date du 16 septembre 2024 ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la dénomination d'un lieu ou d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

La présente délibération a pour but de donner un nom au « petit stade », sis avenue Jules Ferry à Lambesc, ainsi désigné par symétrie au « grand stade » dénommé Charles SERRE.

Le rapporteur explique que, dans le cadre de la construction des vestiaires du « petit stade », il convient de lui donner un nom dont les lettrages seront apposés en façade du futur bâtiment.

Pour cela, il est proposé au Conseil Municipal de baptiser le « petit stade » du nom de Monsieur Jean-Pierre PAPIN, ancien footballeur international français, né le 5 novembre 1963 à Boulogne-sur-Mer, en tant que figure emblématique de l'histoire sportive locale, nationale et internationale et en reconnaissance de son œuvre caritative « Neuf de cœur », association qu'il a créée avec son épouse et qui constitue une aide précieuse aux familles d'enfants lésés cérébraux.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

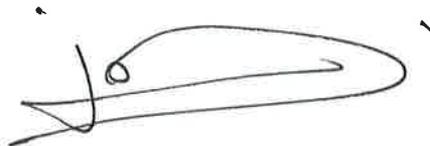
- **DECIDE** de dénommer le « Petit Stade » sis avenue Jules Ferry comme suit : Stade Jean-Pierre PAPIN
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec cette délibération
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

